

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 23  
Présents : 12  
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : Secrétariat Général  
ANNÉE : 2025  
\*\*\*\*\*  
**OBJET : VIDÉOPROTECTION - DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF  
« BOUCLIER DE SECURITE » DE LA RÉGION  
ILE DE FRANCE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025**

L’an deux mille vingt-cinq le vingt-six juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 20 juin 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :	Laurent DELPECH, Maire	Jean-Pierre PRIEUR
	Aude ZAFOUR, Adjointe	Guy ACHARD DE LA VENTE
	Françoise DARRAS, Adjointe	Guy DARRAS
	Michel PIRIS, Adjoint	Fabien MARTINEAU
	Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Marie PLEGNON
	Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Kévin FAVRET
ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :	Jacques POTTIER pouvoir Laurent DELPECH	
	Pierre CHOFFARDET pouvoir Catherine ALIBERT BRIGNONE	
	Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR	
	Laurence HALLAIS pouvoir Kévin FAVRET	
	Francis BRIAND pouvoir Marie PLEGNON	
	Viviane PFLIEGER pouvoir Fabien MARTINEAU	
	Lydie ZMUDA pouvoir Michel PIRIS	
	Nadège PARFAIT pouvoir Aude ZAFOUR	
ABSENTS EXCUSÉS :	Cyril MERZY	
	David GENTEN	
	Oliviane DUPONT	

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l’article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l’appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l’article L 2121.15, à l’élection d’un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Michel PIRIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu’il a acceptées.

**VIDÉOPROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « BOUCLIER DE SECURITE » DE LA RÉGION ILE DE FRANCE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de compléter son dispositif de vidéoprotection installé en 2024 par une caméra située « Rue Michel place » (Proximité du gymnase, city parc).

La commune souhaite atteindre trois objectifs en matière de sureté et de sécurité :

- Prévention et dissuasion du passage à l'acte, diminution du nombre de faits,
- Renforcement du sentiment de sécurité,
- Faciliter l'intervention des forces de sécurité intérieure, l'identification et l'interpellation des acteurs d'infractions, aider à l'élucidation des actes de malveillances.

Le montant prévisionnel de cette opération est de

Estimation coût Travaux HT	Coût des travaux TTC	Subvention sollicitée auprès de la Région HT
<b>1 CAMERA RUE MICHEL PLACE (Proximité du gymnase, city parc)</b>		
16 257.14€	19 508.57€	3825.81€

**APRÈS** en avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'investissement de l'opération ci-dessus présentée,

**SOLLICITE** l'aide financière auprès de la Région Île-de-France en vue d'obtenir une subvention au titre du « Bouclier de Sécurité » par l'installation d'une caméra pour l'année 2025,

**ARRÊTE** les modalités de financement suivantes :

- **Mise en place d'une caméra**

- Coût prévisionnel HT des travaux : 16257.14€
- Montant sollicité au titre de la dotation : 3825.81€

**S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accusé réception du caractère complet du dossier,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires et à signer tous documents (administratifs ou financiers) afférents à la demande de subvention et à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée,

- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au budget communal 2025.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de de la transmission en Sous-préfecture, le 27 juin 2025 de la publication le 27 juin 2025 en vertu des Lois des 2 mars et 22 juillet 1988



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DELPECH

